PRÉFÈTE
DE L'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Senlis
Bureau de la sécurité et de la réglementation

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)
SOCIETE «BUTAGAZ» à LEVIGNEN
Réunion du 21 octobre 2022

Liste des participants en annexe.

L'ordre du jour pour cette CSS était le suivant :

1. Présentation de l'exploitant (bilan de l'année 2021/2022)
2. Présentation des actions de l'inspection des installations classées
3. Questions diverses

La réunion se tenait en mairie de Levignen et était présidée par Mme Laetitia Morlet, Cheffe du bureau de la sécurité et de la réglementation à la sous-préfecture de Senlis.

PRÉSENTATION DU BILAN 2021 PAR L'EXPLOITANT

La société « BUTAGAZ » de Levignen commence par la présentation de l'activité du site. Il explique qu'il s'agit d'un site de stockage et de distribution de gaz de pétrole liquéfié, et en particulier de propane.

Le chef du dépôt explique que le site est alimenté par camions gros porteurs et que le propane est ensuite redistribué aux clients du département de l'Oise et des départements limitrophes par camions petits porteurs.

Le chef du dépôt présente ensuite l'activité du site au cours de l'année 2021 à savoir 12 776 tonnes, ce qui correspond à la réception d'environ 610 camions gros porteurs et au chargement de 1883 camions petits porteurs.

La présentation reprend les différents items du système de gestion de la sécurité, à savoir la formation, la maîtrise des procédés et d'exploitation, la gestion des situations d'urgence, la gestion du retour d'expérience et les audits réalisés sur le site.

L'exploitant a réalisé le recyclage « Habilitation électrique » et « SST » pour 1 personne. 43 chauffeurs de camion ont suivi un protocole sécurité avant leur entrée sur le site.
Sur l'année 2021, 36 plans de prévention et 49 autorisations de travail et permis associés ont été faits afin de garantir la sécurité lors des divers travaux des entreprises extérieures sur le site.

03 44 06 12 60
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais

Toute au long de l'année, l'exploitant réalise des contrôles périodiques sur ses installations. Des exercices incendie sont tenus mensuellement et annuellement. Il tient également à jour l'ensemble de ses procédures qui garantissent la bonne conduite des installations.

Le site n'a connu aucune situation d'urgence sur l'année 2021/2022. Un exercice POI a été réalisé le 13 décembre 2021. Il a fait l'objet d'un compte rendu identifiant les axes d'amélioration. Un exercice anti-intrusion en lien avec la gendarmerie nationale a été fait le 4 juillet 2021.

L'exploitant a ouvert 7 fiches d'anomalie suite à un dysfonctionnement ou un contrôle non conforme. L'ensemble a été traité et soldé.
Un retour d'expérience au niveau national a eu lieu sur la thématique « Les gestes qui sauvent ».
Des réunions spécifiques avec les chauffeurs sont tenues afin de connaître les retours de ces derniers.

En termes d'audits, le site a connu :

- Un audit interne par les services Maîtrise des risques industriels et HSSE de « BUTAGAZ » ;
- Un audit interne par le service Expertise technique et réglementaire de « BUTAGAZ » ;
- Une inspection des installations classées.

L'exploitant explicite le remplacement de l'outil de traçabilité des éventements HSSE.

PRÉSENTATION DE L'ACTION DE L'INSPECTION

L'inspection signale que l'inspection réalisée en 2021 a porté sur les suites de l'inspection réalisée en 2020 sur l'item « gestion des performances » du système de gestion de la sécurité. Aucun écart réglementaire n'a été relevé.
En 2022, l'inspection a abordé le chapitre Gestion des situations d'urgence du système de gestion de la sécurité. Aucun écart réglementaire n'a été identifié. Des questions liées à l'instruction des porter à connaissance ont également été abordées. Cette inspection a abouti à la signature d'un arrêté préfectoral complémentaire en date du 6 septembre 2022. Il acte les modifications en lien avec le système de défense incendie (prolongement des rampes d'arrosage sur les postes de déchargement camion) et sur les possibilités de chargement/déchargement des camions en dehors des heures ouvrées avec la mise en place de la télésurveillance (impossibilité de charger pour les petits porteurs en dehors des heures ouvrées du site).

L'exploitant a transmis une notice de réexamen quinquennal de son étude de dangers en 2021. Suite à son instruction, une lettre de relevés d'insuffisances a été envoyée par l'inspection. L'exploitant a répondu à cette demande de l'inspection. L'instruction par l'inspection des installations classées est prévue courant de l'année 2023.

QUESTIONS DIVERSES

M. Pineau demande s'il y a une interaction entre les zones d'effets du site et ceux engendrés par la canalisation de gaz de l'Arc de Dierrey.
D'après l'étude réalisée dans le cadre de l'autorisation de la canalisation de GRT Gaz, les effets domino associés à l'ouvrage de canalisations n'augmentent pas la probabilité des scénari relatifs au site de « BUTAGAZ ».
Le site serait impacté par un flux thermique de 12 kW/m^2 (effets létaux significatifs). Celle-ci est compatible avec la protection passive des réservoirs sous talus de terre (épaisseur de 1m de couverture).

Aucun effet des scénari identifiés sur le site de « BUTAGAZ » n'aurait d'effet sur la canalisation de gaz de GRT Gaz au regard de son enfouissement sous 1 m de terre.

M. Pineau demande à l'exploitant l'état de ses réflexions s'agissant de la possibilité de rendre son terrain non exploité disponible pour une compensation agricole. Ce dernier indique qu'il n'a pas identifié cette possibilité pour le moment. Ce terrain est aujourd'hui en fermage avec un exploitant agricole.

M. Pineau demande si des plaintes des riverains existent. Les élus affirment que non.

Pour le Sous-Préfet de Senlis
La Cheffe du bureau de la sécurité
et de la réglementation

Laetitia MORLET

03 44 06 12 60
sp-senlis@oise.gouv.fr
3 place Gérard de Nerval – 60300 Senlis